

## MESURES DE COMPENSATION ET DÉBAT PUBLIC

Ce document complète le dossier du Maître d'Ouvrage pour répondre à la demande de la CNDP en date du 6 juillet 2011.

**Comme tout projet de ce type, le projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Lille et Arras comporte des impacts que RTE s'efforce d'éviter puis de réduire le cas échéant, à l'occasion des différentes phases d'études. Les impacts environnementaux qui subsistent malgré ces efforts font l'objet de mesures de compensation.**

Au stade du débat public, l'ouvrage n'est pas décidé, son tracé n'est pas connu, et l'étude d'impact n'est pas réalisée. Comme on ne peut décrire précisément les impacts du futur ouvrage, les mesures de réduction et de compensation ne peuvent être définies à ce stade.

Le débat public peut toutefois porter sur les principes généraux des mesures de compensation dans le domaine de la biodiversité ou du paysage par exemple. En particulier, dans le dossier du maître d'ouvrage, **RTE propose de compenser l'impact paysager supplémentaire de la nouvelle ligne par l'effacement de réseaux existants, c'est-à-dire la reconstruction en technique souterraine de tout ou partie de lignes de niveaux de tension inférieurs à 400 000 volts**, c'est-à-dire des lignes aériennes à 225 000 volts, 90 000 volts ou 63 000 volts, gérées par RTE, ou bien des lignes aériennes de distribution (à 20 000 volts ou basse tension).

RTE attend du débat public la confirmation que ce type de mesure de compensation est pertinent.

Le cas échéant, afin de définir les mesures les plus appropriées, RTE souhaite que le débat public apporte des informations sur les lieux où les lignes aériennes existantes ont un impact notable.

Pour éclairer le public, nous indiquons dans le tableau suivant **les ordres de grandeur de coût de ces mesures de compensation**, et fournissons au verso de cette page la carte des réseaux RTE présents dans la zone du projet Avelin-Gavrelle :

Dépose d'une ligne aérienne simple circuit 225 000 volts et construction d'une liaison souterraine équivalente	Entre 800 000 € / km et 2 500 000 € / km
Dépose d'une ligne aérienne simple circuit 90 000 volts et construction d'une liaison souterraine équivalente	Entre 400 000 € / km et 1 000 000 € / km
Dépose d'une ligne aérienne simple circuit 20 000 volts et construction d'une liaison souterraine équivalente (opérations sur le réseau de distribution, réalisées par ERDF)	Entre 100 000 € / km et 200 000 € / km

Note : le coût de ces opérations dépend de la puissance que l'ouvrage doit transiter, et des caractéristiques environnementales du chantier. Il n'est pas possible d'être plus précis à ce stade.

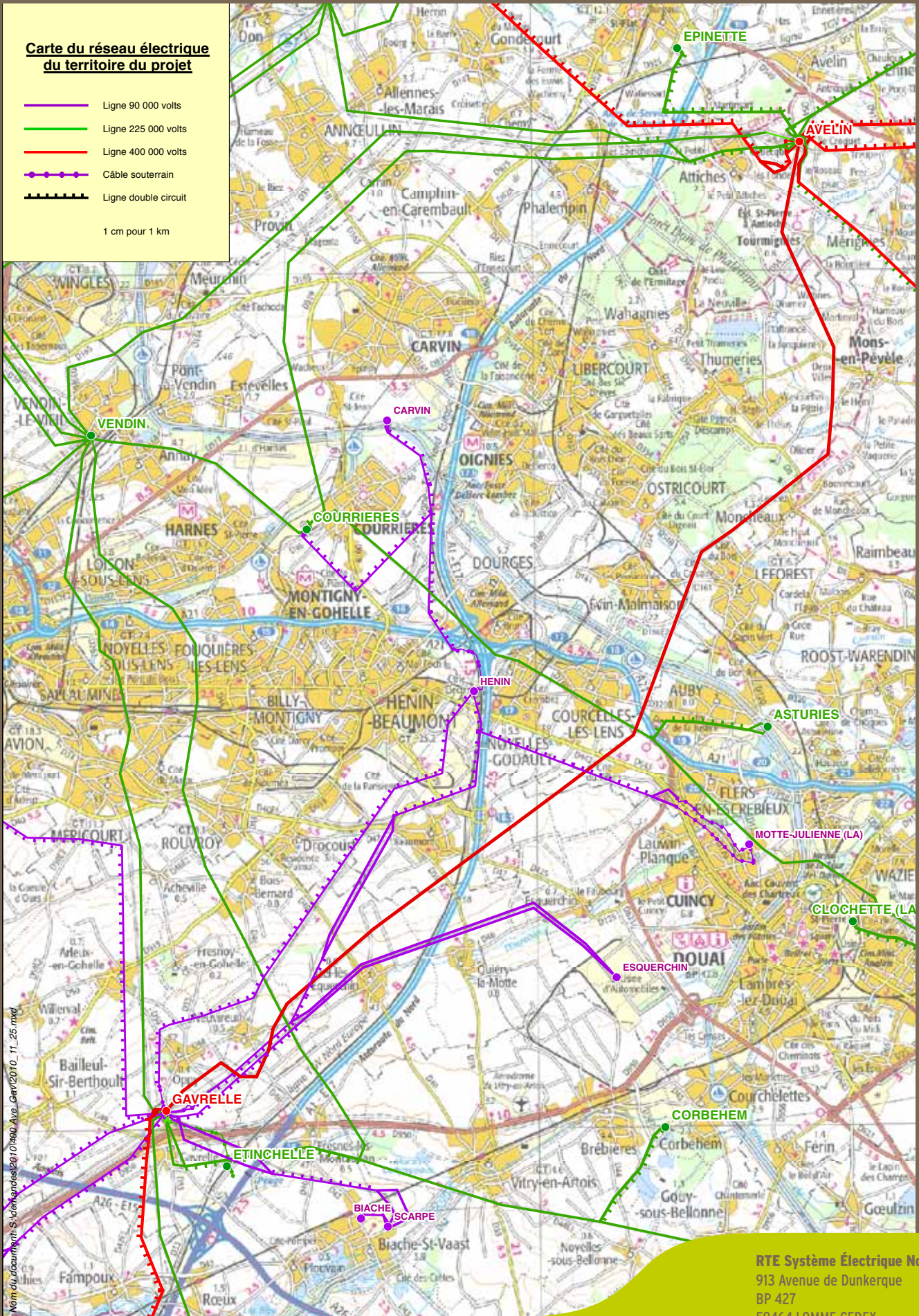
Le débat public pourrait également évoquer des mesures de compensation des impacts dans un autre domaine que l'effacement des réseaux existants. RTE étudiera toutes les propositions qui seront émises par les participants au débat public.

**L'ensemble des propositions issues du débat public pourront faire l'objet d'un examen approfondi lors des études et étapes de concertation ultérieures.**

# CARTE DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DU TERRITOIRE DU PROJET

## Carte du réseau électrique du territoire du projet

- Ligne 90 000 volts
  - Ligne 225 000 volts
  - Ligne 400 000 volts
  - - - Câble souterrain
  - = = = Ligne double circuit
- 1 cm pour 1 km



Nom du document: S:\denrées\2010\1400\_Avg\_Gen\2010\_11\_25.rxd

RTE Système Électrique Nord Est  
913 Avenue de Dunkerque  
BP 427  
59464 LOMME CEDEX  
www.rte-france.com